



CLASSE DE DECOUVERTE INSTRUMENTALE

A qui s'adresse la classe de découverte instrumentale ?

Ce dispositif est ouvert aux enfants âgés de 6-7ans (CP-CE1 à la rentrée 2025-2026), parfois trop jeunes pour débiter réellement l'apprentissage d'un instrument ou souhaitant plus simplement découvrir plusieurs disciplines instrumentales avant d'effectuer clairement leur choix l'année suivante. 16 places seront proposées cette année.

Comment est-elle organisée ?

Nous proposons une initiation à 8 disciplines instrumentales : la batterie (et percussions), la guitare, le piano, le saxophone, la flûte traversière, le violoncelle, la clarinette et le violon. Les cours seront bien sûr dispensés par les professeurs d'instruments de notre structure.

Les cours se dérouleront sous forme de petits ateliers hebdomadaires de 30 minutes par groupes de 2 élèves, sur 2 créneaux en alternance selon les instruments : le **mardi de 18h à 18h30** pour la batterie, la flûte traversière, le saxophone et la clarinette OU le **mercredi de 18h à 18h30** pour le piano, la guitare, le violoncelle et le violon.

Les élèves bénéficieront d'environ 4 séances consécutives par instrument selon le planning d'alternance suivant :

	Du 16 ou 17/09 au 07 ou 08/10	Du 14 ou 15/10 au 18 ou 19/11	Du 25 ou 26/11 au 16 ou 17/12	Du 06 ou 07/01 au 27 ou 28/01	Du 03 ou 04/02 au 10 ou 11 /03	Du 17 ou 18/03 au 31/03 ou 01/04	Du 21 ou 22/04 au 12 ou 13/05	Du 19 ou 20/05 au 02 ou 03/06
Groupe 1	Clarinette	Batterie	Flûte	Saxophone	Violoncelle	Piano	Guitare	Violon
Groupe 2	Batterie	Flûte	Saxophone	Violoncelle	Piano	Guitare	Violon	Clarinette
Groupe 3	Flûte	Saxophone	Violoncelle	Piano	Guitare	Violon	Clarinette	Batterie
Groupe 4	Saxophone	Violoncelle	Piano	Guitare	Violon	Clarinette	Batterie	Flûte
Groupe 5	Violoncelle	Piano	Guitare	Violon	Clarinette	Batterie	Flûte	Saxophone
Groupe 6	Piano	Guitare	Violon	Clarinette	Batterie	Flûte	Saxophone	Violoncelle
Groupe 7	Guitare	Violon	Clarinette	Batterie	Flûte	Saxophone	Violoncelle	Piano
Groupe 8	Violon	Clarinette	Batterie	Flûte	Saxophone	Violoncelle	Piano	Guitare

Un saxophone, une flûte traversière, une guitare, une clarinette, un violon et un violoncelle pourront être proposés en prêt, et en conséquence, il vous sera demandé un chèque de caution d'un montant de 400€. Ce chèque ne sera pas encaissé et vous sera restitué au retour de l'instrument, si celui-ci n'a subi aucun dommage.

L'élève et ses parents s'engagent à assurer à titre personnel les instruments qui leur ont été confiés contre le vol, la perte ou les dommages pendant toute la durée du prêt. Une attestation d'assurance pourra vous être demandée.